

Mandat de conseil Jonction

Avec un mandat de conseil Jonction vous bénéficiez de conseil et d'un suivi cadrés de manière professionnelle tout en gardant votre autonomie de décision pour vos investissements.

L'essentiel

Vous désirez vous impliquer dans la gestion de votre portefeuille, la gestion conseillée est adaptée à vos souhaits: « vous restez maître des décisions d'investissement » tout en bénéficiant d'avis de spécialistes.

En complément de la relation suivie avec votre conseiller personnel, la BCGE vous propose un atout complémentaire pour augmenter vos capacités d'analyses: l'accès aux services de notre cellule de conseil en placement. Nos experts complètent la relation que vous entretenez avec votre conseiller.



Votre prise en charge est renforcée

Avec l'assistance de votre conseiller, vous définissez vos objectifs de placement, vos préférences et votre profil de risque.

Vos propositions d'investissements

Un document vous sera remis contenant une vue globale de l'allocation des actifs ainsi qu'une vue détaillée de l'ensemble des titres durant les phases de construction et de suivi de votre portefeuille.

Un bilan de votre portefeuille sera effectué avec votre conseiller au minimum 1 fois par année.

Vous bénéficierez également de rapports complets sur votre portefeuille.

Vous êtes encadré par des experts

Dès 500'000 francs, nous mettons à votre disposition notre équipe de spécialistes en ingénierie financière afin de vous accompagner dans vos choix d'investissements. Professionnels confirmés, nos experts financiers s'appuient sur les décisions du Comité de placement de la BCGE. Ils répondent à vos interrogations et vous soumettent des solutions à même d'améliorer le rapport rendement/risque de votre portefeuille.







Vos avantages

Un suivi personnalisé afin de maîtriser votre gestion

> Une expertise des marchés financiers avec l'aide de votre conseiller et de l'équipe de notre cellule de conseil en placement

Une information financière régulière à travers nos études

Un accès privilégié au marché, cela grâce à notre salle des marchés basée à Genève



Vos garanties

Un univers d'investissement suivi et actualisé en permanence Respect de votre stratégie de placement dans un univers de placement recommandé par la BCGE

Notre promesse

Nous vous conseillons en tenant compte de votre expérience et de vos connaissances.

Nous vérifions que les caractéristiques et les risques de l'ensemble des investissements sont adaptés à votre situation financière et vos objectifs de placement.

Contacts

Banque Cantonale de Genève

Quai de l'Ile 17 – 1204 Genève +41 (0) 58 211 21 00 – info@bcge.ch

21 agences à Genève

Du lundi au vendredi 9h00 – 17h30 (sauf exception)

Private Banking en Suisse

Quai de l'Ile 17 – 1204 Genève Avenue de la Gare 50 – 1001 Lausanne Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich Aeschengraben 10 – 4051 Bâle